

MASTER 2 CULTURE ET COMMUNICATION, PARCOURS ADMINISTRATION CULTURELLE PUBLIQUE ET PRIVÉE (ACPP)

DOMAINE(S) :

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, ARTS - LETTRES - LANGUES, SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

MENTION	Culture et communication
DISCIPLINE(S)	Communication Gestion
DURÉE DES ÉTUDES	2 semestres
CRÉDITS ECTS	60
COMPOSANTE(S)	Institut d'études culturelles et internationales (IECI)
SITE(S) D'ENSEIGNEMENT	Guyancourt (Saint-Quentin-en-Yvelines)
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓
LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT	français, anglais

Le parcours ACPP de la mention « Culture et communication » forme des professionnels dans le domaine porteur des métiers du pilotage et de l'expertise de l'administration culturelle.

Spécificités de la formation

Le parcours ACPP a cette spécificité de proposer un **enseignement généraliste** qui dispense une solide formation de culture générale, du monde de la culture, de ses institutions et de son fonctionnement, et travaille à améliorer chez les étudiants les pré-requis nécessaires à tout travail dans le monde de la culture : capacités de rédaction, de communication, de présentation. S'ajoute à cela **un grand nombre d'interventions**

dispensées par des professionnels de la culture, intervenant sur des cas pratiques, qui mettent directement les étudiants en phase avec leurs futures conditions de travail (élaboration d'un budget, recherche de partenaires, présentation de projets, rapports avec les artistes, apprentissage des règles de sécurité de base des salles de spectacle, rédaction de contrats, assurances...).

Le parcours ACCP, ainsi, s'articule idéalement sur un enseignement académique et un enseignement pré-professionnel intensif; en outre, il concerne un domaine de "niche" souvent négligé des masters "métiers de la culture", à savoir le versant "administratif", voire juridique de ces professions.

Compétences développées

Le parcours ACCP a pour objectif **de transmettre aux étudiants les connaissances et les savoir-faire dont ils auront besoin pour s'insérer dans le milieu professionnel de l'administration culturelle.**

Outre les savoirs propres à leur future spécialisation (compétences rédactionnelles, compétences de communication, maîtrise d'une langue vivante étrangère, montage de projets, montage de budgets, recherche de financements, communication et valorisation des projets, établissement de contrats, politique de programmation...), le parcours ACPP vise également à favoriser chez les étudiants l'expression d'une capacité à prendre des initiatives, à la mettre en œuvre dans le cadre de projets collectifs. L'accent est mis sur des mises en situation, des jeux de rôle, des travaux en groupe. Un stage long occupe tout le S2, permettant aux étudiants de mettre en pratique leurs acquis, et favorisant la transition avec la vie professionnelle.

Echanges internationaux

Il n'y a pas, à proprement parler, de partenariat à l'international, mission qui est davantage portée par le parcours conjoint PCI. Les étudiants suivent toutefois une formation obligatoire en anglais, axée sur des problématiques culturelles. Les stages longs favorisent également l'ouverture à l'étranger (exemples stages dans des Alliances françaises des instituts français (Chine, États-Unis...), dans des festivals ou des associations (Canada). L'accueil d'étudiants étrangers dans la formation est également favorisé.

Partenaires

Un solide partenariat lie le parcours à nombre d'institutions culturelles (Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines Scène Nationale, Prisme, Théâtre de l'Onde, Musée Lambinet, agence « Les Filles sur le pont », agence « L'œil du public », direction des affaires culturelles de la ville de Versailles...).

Conditions d'admission

L'admission en M2 parcours "ACPP" sera conditionnée par l'obtention de résultats satisfaisants au M1 de la mention. Les passerelles de S2 du M1 font office de pré-requis pour le passage dans un parcours de S1 et S2 dans le M2.

Une procédure de sélection pour une entrée directe en M2 d'étudiants qui n'ont pas suivi le M1 de la mention à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est prévue. Les dossiers seront sélectionnés pour une admissibilité et les candidats retenus convoqués pour un oral au cours duquel un jury de professionnels et d'enseignants-chercheurs conduira un entretien sur l'expérience des candidats et sur leur projet professionnel.

La mention est également accessible en formation continue, VAE, VAP, en suivant la procédure indiquée

ci-dessous. Les pré-requis et condition sont les mêmes que pour la formation initiale. Le jury de recrutement étudie le parcours professionnel du candidat et peut proposer, le cas échéant, une validation partielle ou totale par le biais de la VAE ou de la VAP. Il peut également décider de dispenser de telle ou telle UE.

Inscription

La campagne de candidature 2019-2020 sera ouverte du **30 avril au 15 juin 2019** via la plateforme e-candidat.

> Accédez à la plateforme e-candidature

Après une première sélection des dossiers des entretiens sont prévus le **19 et 20 juin 2019 (19/06 de 13h30 à 15h20 avec 20mns par candidat et le 20/06 de 9h40 à 17h40 avec 20mns par candidat)**

Inscription en formation continue

La formation est accessible à la reprise d'études (formation continue), en revanche aucune des formations de la mention de Master Culture et Communication n'est accessible en alternance (ni apprentissage, ni contrats de professionnalisation).

- Si vous ne répondez pas aux **Conditions d'Admission** :

Téléchargez et complétez le dossier VAPP

- Dans tous les cas :

Téléchargez et complétez le dossier de candidature

- Tarif et financements

- Dispositif d'accompagnement à la reprise d'études

- Obtenir ce diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience

Contenu de la formation

Semestre 1

Études culturelles

Histoire du monde culturel — 24h TD - 4 ECTS

Compréhension du monde culturel — 36h TD - 4 ECTS

L'action culturelle — 30h TD - 4 ECTS

Éléments de droit et de gestion — 36h TD - 4 ECTS

Langue

Anglais — 34h TD - 3ECTS

Professionnalisation

Concevoir un projet — 36 h TD - 4 ECTS

Éléments de communication — 36 h TD - 4 ECTS

Semestre 2

Mémoire de recherche ou étude de cas — 1h/étudiant - 12 ECTS

Stage, projet tutoré, rapport — 1 h/étudiant - 18 ECTS

Contrôle de connaissances

Selon les UE, l'évaluation des étudiants se fera sous la forme de contrôle des connaissances en examen terminal et en contrôle continu. Les travaux demandés suivent la progression pédagogique de la formation (dossiers, rapports de stage, notes, mémoires, exposés, projets tutorés...).

Stages

Le parcours ACPP comporte un stage obligatoire. Doté de 18 ECTS, ce stage long est choisi par l'étudiant en accord avec l'équipe pédagogique. Ce stage est encadré par un tuteur pédagogique (membre de l'équipe scientifique du master) et un tuteur professionnel sur le lieu de stage, chargé de remplir une évaluation à la fin de celui-ci. Ce stage donne lieu à un **rapport de stage**, soutenu au mois de septembre devant un jury composé de 2 à 3 personnes dont un professionnel, et destiné à clore le cycle de formation.

Calendrier(s)

2 semestres. S4 entièrement consacré au stage long.

Perspectives professionnelles

Directeur de service culturel, Directeur d'équipement, Directeur d'une institution, Chef de mission au sein d'une collectivité territoriale, d'une entreprise ou d'une fondation, Chargé de programmation, de diffusion, de communication ou de production, Chef de projet dans le domaine culturel, Évaluateur, auditeur dans le domaine culturel, Conseiller culture...

Pour plus de précisions, téléchargez :

- la fiche devenir professionnel réalisée à partir de l'enquête menée auprès des diplômés 2015 de ce Master.
- la liste des emplois et missions occupés 30 mois après le Master par les promotions 2012 à 2015

Poursuites d'études à l'UVSQ

Le parcours ayant une vocation professionnelle, il n'est pas envisagé à proprement parler de poursuites d'études.

Il est toutefois possible d'envisager une inscription en doctorat sur un sujet en lien avec les problématiques culturelles.

Adresses et coordonnées

Adresse

Institut d'études culturelles et internationales (IECI)
47, boulevard Vauban
78047 Guyancourt cedex

Tél. : 01 39 25 50 02
formations-ieci@uvsq.fr

> Site web de l'IECI

Enseignant responsable de la formation

Béatrice Guéna
beatrice.guena@uvsq.fr

Gestionnaire de scolarité

Marie Fernandes
Bureau 410 - bâtiment Vauban
Tél. : 01 39 25 50 66
marie.fernandes@uvsq.fr

Reprise d'études

Clarisse Magalhaes
Tél. : 01 39 25 51 17
clarisse.magalhaes@uvsq.fr